

Que le moins cher gagne !

Articles

Le 1er juin 2006 |



Photo : Flémal

A partir du 1er juillet, le ministre de la Santé publique, Rudy Demotte, va mettre en concurrence les entreprises pharmaceutiques. Le but de l'opération : faire baisser le prix des médicaments contre le cholestérol.

Depuis le 1er avril, les médecins doivent prescrire une certaine quantité de médicaments bon marché. Les médicaments bon marché sont de trois sortes. Il y a les génériques, les médicaments originaux qui ont baissé leur prix et les médicaments qui portent le nom de la molécule. La quantité de médicaments bon marché à prescrire est différente suivant la spécialité du

médecin. Un généraliste est obligé d'en prescrire 27%. S'il ne le fait pas, il peut être sanctionné. Actuellement, 32% des médicaments prescrits par les médecins belges sont des médicaments bon marché. Mais le ministre Demotte veut encore augmenter cette part et continuer à faire des économies dans le budget du médicament.

Le premier sera le premier

Le ministre Demotte vient aussi de proposer au Conseil des ministres un texte qui organise un appel d'offres pour les producteurs de médicaments. Ce système s'appelle le « modèle kiwi ». Ce nom étrange vient de Nouvelle-Zélande qui utilise déjà ce modèle.

Le kiwi est un drôle de petit oiseau, symbole du pays. La première classe de médicaments touchée par le modèle kiwi est la simvastatine. Une famille de médicaments contre le cholestérol. D'autres classes devraient suivre. Le principe de ce système est simple. Une entreprise propose le médicament le moins cher. Ce médicament est alors remboursé pendant 18 mois à 75% par l'INAMI. Les médicaments des autres entreprises pharmaceutiques ne sont remboursés qu'à 40%. C'est donc un avantage commercial important pour l'entreprise qui a le médicament le moins cher. Mais l'entreprise « gagnante » doit remplir des conditions très précises. Elle doit, par exemple, être capable de produire la moitié de la quantité de médicaments demandée. Ce n'est pas rien. Les sociétés qui produisent des génériques reprochent d'ailleurs au « système kiwi » de menacer leur santé économique. En effet, elles ne produisent pas elles-mêmes les médicaments. Elles dépendent de sociétés étrangères. Il est très difficile pour elles de s'engager à produire une quantité précise de médicaments.

Médicaments moins chers à l'hôpital

Le ministre Demotte prépare aussi une autre mesure pour faire des économies sur les médicaments. Celle-ci sera appliquée le 1er juillet. Elle concerne le prix des médicaments utilisés à l'hôpital.

En fonction de la maladie du patient et de sa gravité, l'hôpital devra respecter un budget bien précis. L'hôpital devra faire des choix. Soit il achète le médicament le meilleur marché pour le patient. Soit il achète un médicament plus cher mais il devra payer la différence de sa poche. L'Etat, lui, remboursera un même montant pour tous les hôpitaux.

Comme pour les génériques, ces nouvelles mesures posent la question de la qualité des soins. Ne risque-t-on pas à force de rogner sur les prix des médicaments de réduire aussi leur qualité ?

Les entreprises pharmaceutiques disent qu'elles ne sauront plus trouver de l'argent pour la recherche de nouveaux médicaments si elles font moins de bénéfices. Visiblement, le ministre Demotte pense

qu'elles font encore assez de bénéfices. Il a aussi proposé de favoriser les sociétés qui investissent en Belgique dans la recherche et développement.

Vincent Thomasson